

Schéma de procédure de déclaration d'un établissement de classe 3



UCM - Service Environnement
www.ucm.be

N'hésitez pas à contacter
 nos conseillers environnement

1 Se procurer le formulaire : où ?
 - auprès de l'administration communale
 - sur notre site www.ucm.be > permis d'environnement > formulaires > formulaire de déclaration des classes 3

2 Remplir correctement le formulaire

3 Le signer et le faire parvenir en 3 exemplaires à l'autorité communale
 - par recommandé avec accusé de réception
 - remise contre récépissé

REMARQUE

L'autorité compétente :
 généralement il s'agit du Collège des Bourgmestre et Echevins (CBE), de la commune sur le territoire de laquelle est situé l'établissement.

MAIS : si l'établissement est situé sur plusieurs communes : CBE de la commune reprise à l'adresse d'exploitation.

